

ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARRETE D'ALIGNEMENT
12-14 RUE PAUL CLEMENCIN
AK N°550,551,552,553 ET 554**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété de M. MARRO et Mme DE ANGELIS sise 12-14 rue Paul Clémencin cadastrée section AK n° 550, 551, 552, 553 et 554 à Pont-Audemer,

VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section AK n° 550, 551, 552, 553 et 554 bordant la rue Paul Clémencin (V.C. n° 501).

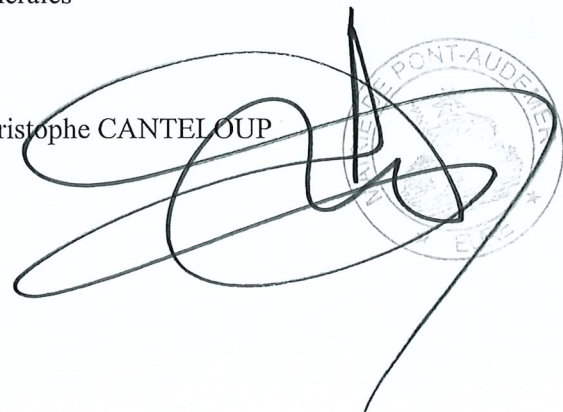
Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 31 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP



Département :
EURE
Commune :
PONT-AUDEMER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 03/02/2025
Reçu en préfecture le 03/02/2025
Publié le
ID : 027-200077329-20250131-ARR_0058_2025-AI

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 15/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

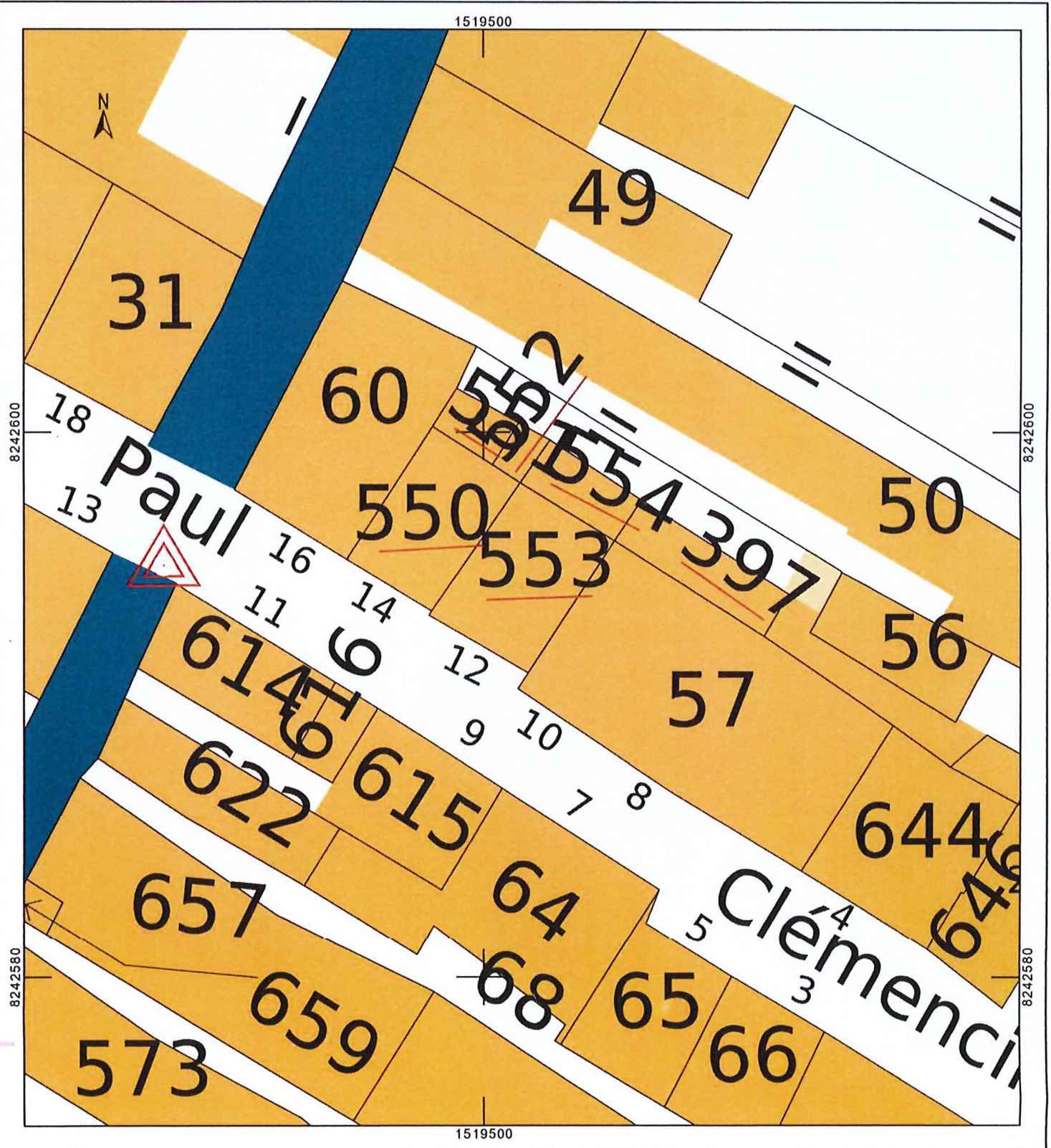
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 - fax
ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

1519500



1519500